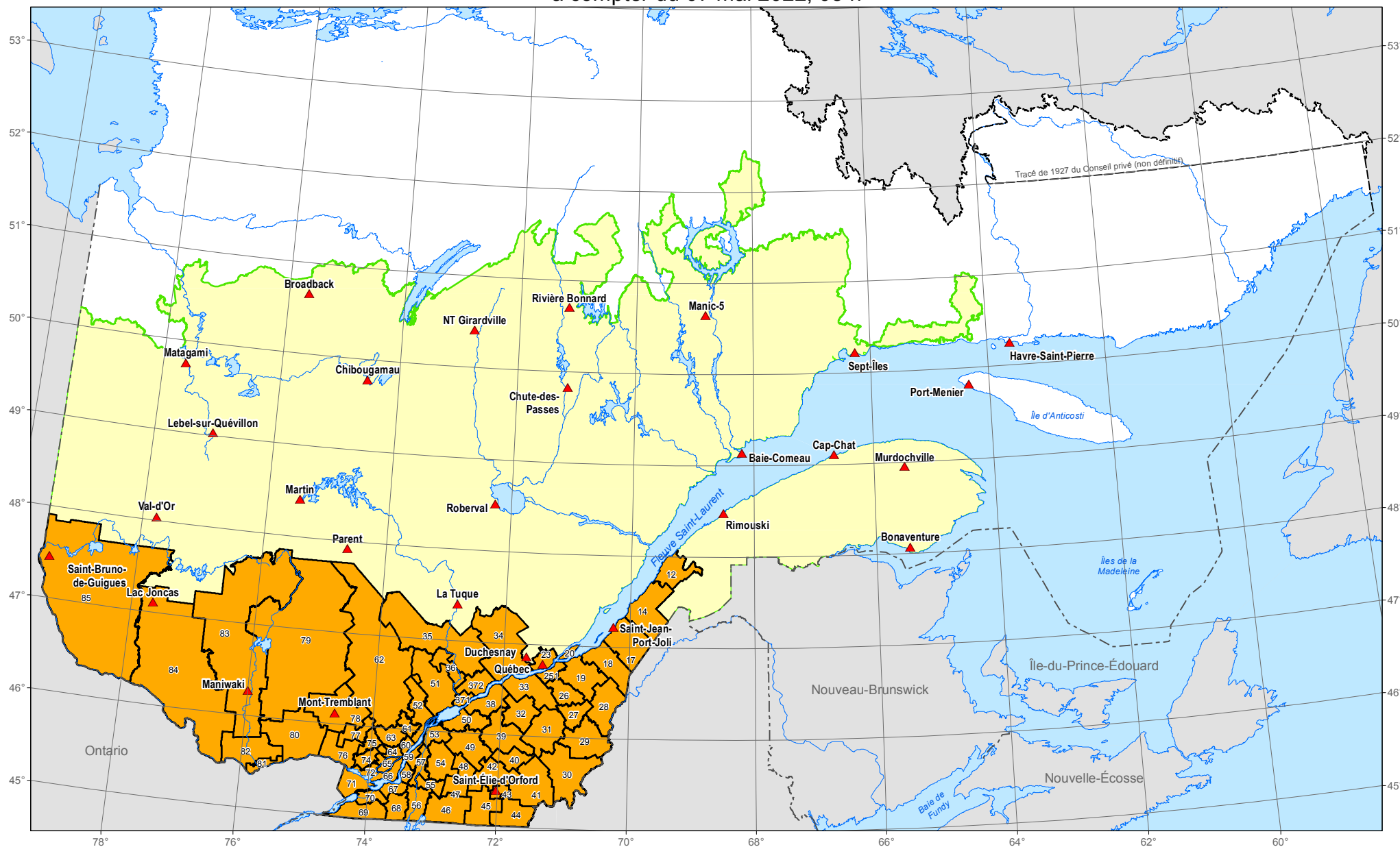


# Secteurs visés par l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité

à compter du 07 mai 2022, 08 h



## Mesure

 Secteurs visés

## Limites

 Zone de protection intensive  
 Zone nordique

## Frontières

 Frontière internationale  
 Frontière interprovinciale  
 Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador  
 (Cette frontière n'est pas définitive)

 Base d'opérations de la SOPFEU

## Métadonnées

Projection cartographique :  
 Conique de Lambert avec deux  
 parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

0 100 200 km

## Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
 Direction de la protection des forêts



Forêts, Faune  
 et Parcs

Québec 